



Préavis municipal N° 05 du 18 juin 2024

Rapport de gestion 2023 de la Municipalité de Dully

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les Communes, la Municipalité vous présente son rapport de gestion de l'année 2023. Ce dernier relate :

- les activités essentielles écoulées,
- les résultats financiers influents ainsi que
- les affaires/projets réalisés ou en cours de développement.

INTRODUCTION

En 2023 la Municipalité a tenu 41 séances ordinaires. Elle a participé à de nombreuses séances pour le village et la région et a représenté la Commune de Dully auprès des organismes intercommunaux.

POPULATION

Au 31 décembre 2023, le nombre d'habitants à Dully était de 632 (634 au 31 décembre 2022). Cette variation n'appelle pas de commentaires particuliers.

LES ACTIVITÉS DANS QUELQUES DOMAINES

Sans être exhaustif, le rapport de gestion permet à la Municipalité de donner, ci-après, un aperçu des activités qui l'occupent aussi bien dans la commune qu'au niveau intercommunal.

PATRIMOINE COMMUNAL – IMMEUBLES LOCATIFS

Depuis le 1^{er} janvier 2016 les immeubles, propriétés communales, comportant 39 appartements en tout, sont gérés par CGGI sàrl, Christian Gander Gestion immobilière, qui a ses bureaux à Dully.

Rotation de locataires

Oche 5

- Appartement de 4.5 pièces au 1^{er} étage, conditions de location identiques
- Place de parc intérieure, conditions de location identiques.

Bursinel 25/Bugnons 2

- Pas de changement

Place du Village 2

- Appartement de 2 pièces au 1^{er} étage, augmentation du forfait des charges. Le bail a été résilié pour fin février 2024 et restera vacant pour travaux.

Oche 17

- Appartement de 4 pièces au 1^{er} étage, augmentation du forfait des charges.
-

- Appartement de 2 pièces dans les combles, conditions de location identiques.
- Appartement de 2 pièces dans les combles, conditions de location identiques.

Oche 21

- Appartement de 3 pièces au 1^{er} étage, réfection des peintures et augmentation du loyer et du forfait des charges.

Bursinel 29

- Appartement de 2 pièces au rez-de-chaussée, relocation avec augmentation du loyer, introduction d'un forfait de charges et d'un loyer pour la place de parc.
- Appartement de 4 pièces au 1^{er} étage, conditions de location identiques.

Abri PC « Champ-du-Puits »

- Pas de changement

Bursinel 35 – reprise du mandat de gérance au 01.07.2023

- Appartement de 3 pièces au 2^e étage, le bail a été résilié et reste vacant pour travaux.

Loyers

En règle générale, les loyers fixés correspondent toujours aux prix du marché et ne nécessitent pas d'être adaptés lors d'un changement de locataire, hormis dans les anciennes locations. Aucune baisse de loyer n'a été accordée durant l'année.

Litiges

Aucun litige avec les locataires n'est intervenu durant l'année 2023.

Technique

Dans l'ensemble, les immeubles communaux sont en bon état. Il y a toutefois lieu de faire attention à éviter leur vieillissement prématuré. A cet égard, un entretien suivi et des réparations ponctuelles seraient à privilégier, ce qui permettrait aussi de lisser les coûts d'entretien.

Oche 17-19-21 (Pré-Fleuri)

La pompe à chaleur a été installée et mise en fonction durant l'été/automne 2023. Un premier bilan pourra être fait après la saison froide.

Oche 5

Les régulations des appartements lâchent les uns après les autres. Il n'y a pas d'autres solutions que le remplacement des pièces pour un coût d'env. CHF 3'500.-/appartement. Une cuve est enterrée sous la rampe d'accès au garage. Elle est destinée au stockage et au relevage des eaux de pluie, qui sont ensuite pompées et refoulées dans le collecteur communal. Ce procédé est rendu indispensable en raison de la différence d'altitude entre le niveau bas de l'immeuble et celui du collecteur, ce qui interdit un fonctionnement gravitaire. Pour une raison inexplicée, cette cuve a été écrasée par la pression du terrain et les pompes qui l'équipent ne peuvent plus être entretenues ni remplacées. Le remplacement de cette installation sera rendu nécessaire sitôt que les pompes seront défectueuses.

PARCELLE 89 – CENTRE COMMUNAL DE DULLY

Projet de chauffage à distance

Les travaux votés en octobre 2022 pour le remplacement du chauffage existant par un chauffage à distance reliant le Centre communal de Dully, la Centre intercommunal de Dully-Bursinel et la maison appartenant à Martine Wampfler n'ont finalement pas pu débuter en 2023 en raison du retard pris par le prestataire. D'autre part, une nouvelle loi sur l'énergie est prévue pour entrer en vigueur en 2025 et celle-ci pourrait avoir des implications sur le projet, notamment en terme de potentiels subsides supplémentaires. En raison de ces développements, la Municipalité a pris la décision de temporiser l'exécution du projet jusqu'à ce que toutes les nouvelles réglementations soient clairement définies.

PARCELLE 88 – CENTRE INTERCOMMUNAL DE DULLY-BURSINEL

Bâtiment route de Bursinel 35

Les travaux qui ont débuté en juillet 2022 se sont terminés comme prévu en juillet 2023. Tout s'est très bien déroulé et les clés ont pu être remises à La Feuillantine, qui a démarré l'exploitation dès le 15 août 2023. Un livre retraçant l'histoire du bâtiment a été rédigé par une historienne et richement illustré par des images d'archives inédites et des anecdotes vivantes de certains aînés. L'inauguration a eu lieu en présence de la population des deux villages le 02 septembre.



Un livre retraçant l'histoire du bâtiment a été en vente à Dully dès l'inauguration. Cet ouvrage, écrit par une historienne comporte de nombreuses images d'archives inédites et plusieurs aînés des communes de Dully et Bursinel ont participé à agrémenter cet ouvrage d'anecdotes vivantes de leur jeunesse pour en faire un vrai roman d'aventure.

TENNIS

Presque 20 ans après les derniers travaux, les infrastructures actuelles sont usées et nécessitent des travaux de rénovation. Un crédit d'investissement de CHF 71'300.- a été approuvé par le Conseil général en 2023.

La régénération du court avec un gazon synthétique a nécessité la dépose du grillage existant et des installations de jeu, l'enlèvement du revêtement, la correction de la planimétrie puis la pose du revêtement. Les fils et tendeurs endommagés ont été remplacés pour le court et le mini-tennis. La clôture côté sud du court a été rehaussée à 3m, une nouvelle porte et une serrure à pilotage électronique ont été installées.

En octobre, grâce à une météo clémente, les travaux ont pu être réalisés sans difficultés en 3 semaines, selon les délais annoncés.

EGLISE DE BURSINEL – DULLY

En mars 2023, le préavis d'assainissement des façades et du local technique pour un montant de CHF 150'000.- TTC a été accepté par les conseils généraux de Bursinel et de Dully. L'objectif était de résoudre le problème d'humidité sans agir de manière disproportionnée, en réalisant des travaux de drainage, de traitements des fissures en façades et d'assainissement du local technique.

Lors du ponçage du crépi de surface sur la partie supérieure de la façade, de nombreuses microfissures sont apparues sur le crépi de fond, nécessitant un arrêt des travaux. Après analyse complète de la façade, les mandataires ont constaté que de nombreuses zones du crépi étaient fissurées et menaçaient de se décrocher des murs de pierre. Les Municipalités de Bursinel et de Dully ont pris la décision d'arrêter les travaux pour procéder à un état des lieux complet de l'enveloppe du bâtiment.

Sur la base de l'étude effectuée, les Municipalités ont décidé de préparer un nouveau préavis pour un montant de CHF 320'000.- TTC qui proposait de terminer les travaux de rénovation des façades de l'église de manière durable, selon les recommandations des mandataires. Le préavis a été accepté par les conseils généraux de Bursinel et de Dully en décembre 2023. Les travaux ont pu reprendre en mars 2024.

RÉGION DE NYON

L'association régionale compte 41 communes. Le Conseil Intercommunal s'est réuni à 3 reprises en 2023, a analysé 11 préavis.

Sur le plan des ressources humaines, un renouvellement partiel de l'équipe du secrétariat régional a eu lieu.

Mobilité :

- Augmentation de la fréquentation des lignes de bus régionales et urbaines, du train NStCM et de la ligne CGN N3 de près de 14%,
- Création d'un nouveau fonds de mobilité,
- Préparation de l'horaire 2025,

- Octroi d'un crédit pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet
- Deux nouvelles stations de vélos en libre-service.

Territoire :

- Elaboration d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA),
- Etude régionale P+R approuvée par le Canton,
- Cofinancement de mesures de mobilité par la Confédération dans le cadre du Grand Genève,
- Signature de la charte « Grand Genève en transition » pour répondre à l'urgence climatique.

Environnement :

- Nouveau programme pour la biodiversité et soutiens à la transition écologique,
- Moments d'échanges autour des enjeux environnementaux,
- Participation aux Assises européennes de la transition énergétique et collaboré à la 4^e édition de La Nuit est belle.

Economie :

- Orientation des demandeurs de financement LADE,
- Décerné le prix de l'innovation 2023 valorisant la nature et le respect de l'environnement
- Soutiens ponctuels aux entreprises
- Programme de développement des plans de mobilité interentreprises.

Tourisme :

- Lancement de la plateforme du tourisme en nature
- Mise en place de formations à destination des professionnels du tourisme
- Lancement de la carte Explore
- Soutiens à 6 projets touristiques grâce à la taxe de séjour

Culture :

- Nouvelle convention de subventionnement lié avec la Fondation far
- Reconduction de la convention avec le far°,
- Octroi de 32 soutiens ponctuels et 13 soutiens réguliers
- Remise du prix artistique

Sport :

- Dix soutiens sportifs octroyés,
- Sept prix remis lors des Mérites sportifs régionaux.

Communication :

- Renforcement de la visibilité,
- Action publique, une série de vidéos sur ses actualités,
- Mesures de promotion de la mobilité.

ROUTES

Travaux d'entretien

Seuls des travaux courants d'entretien ont été réalisés en 2023.

Eclairage public

Comme précédemment, la Commune a participé à la 4^e édition de « La Nuit est belle ! » en éteignant l'éclairage public le temps de la nuit du 22 septembre 2023 à l'exception du passage sous la route suisse et de l'éclairage du rond-point du Bourg d'Amont pour des raisons de sécurité.

Avec la mise en place des nouveaux éclairages LED, le passage sous-voie de la route Suisse est resté toujours allumé pour des questions de sécurité, alors que l'éclairage public est programmé ainsi :

- A 80% en fonctionnement normal,
- A 10% Du lundi au jeudi entre 23h et 5h et du vendredi au dimanche entre minuit et 5h. Grâce au système de détection, lors du passage de piétons ou de véhicules, l'éclairage s'allume à 80%.

Cette année, suite à l'installation des nouveaux luminaires LED, la Municipalité a pu à nouveau égayer les rues du village avec les décorations lumineuses de Noël.

PLAGE DE LA DULLIVE

La plage a ouvert de fin mai à début septembre 2023. A cet effet, la société Securitas a été mandatée pour contrôler le bon déroulement quotidien de l'ouverture et de la fermeture.

Comme les années précédentes, deux jeunes ont été engagés pour la surveillance et l'entretien de la plage le week-end. Dans l'ensemble, les utilisateurs se sont montrés bien disciplinés, l'évacuation des déchets restant le problème majeur. La fermeture a pu se faire sans problèmes entre 22 et 23h.

Suite aux intempéries de l'été 2021, des dégâts particuliers ont été causés sur tout le littoral lémanique. La plage de Dully n'a pas fait exception et des niches d'érosion se sont créées le long des enrochements, menaçant les utilisateurs de la plage de sérieux dangers.

Pour ces travaux, la Municipalité a déposé un préavis qui a été accepté lors du conseil général du 21 mars 2023.

Les travaux de stabilisation des berges ont été faits par génie végétal tirant parti d'espèces végétales particulièrement adaptées à ce type d'usage.



Par la suite, la Municipalité a eu la très mauvaise surprise de constater qu'à deux reprises, des dégâts ont été faits sur les arbres de la plage. Un arbre a été écorcé sur tout son pourtour, le condamnant à court terme à une mort assurée. Quelques semaines plus tard, ce sont les nouvelles plantations faites dans le cadre des travaux de stabilisation des berges qui se sont vues arrachées et piétinées par des personnes malintentionnées.

Ces actes de vandalismes ont été dénoncés à la police afin qu'ils ne restent pas impunis.



CONSTRUCTIONS PRIVÉES - POLICE DES CONSTRUCTIONS

Constructions

En 2023, 19 nouveaux dossiers ont été ouverts (31 en 2022), détaillés comme suit :

- 3 dossiers d'enquête publique pour l'installation de pompes à chaleur ;
- 1 dossier d'enquête publique pour l'installation de 4 pompes à chaleur et de panneaux solaires au sol ;
- 1 dossier d'enquête publique pour la modification d'ouvertures en façades sur un bâtiment noté au Recensement architectural ;
- 1 dossier d'enquête publique pour la construction d'une piscine et requalification d'une cour d'entrée ;
- 1 dossier d'enquête publique pour la création d'un second logement dans une villa existante ;
- 1 dossier d'enquête publique pour la surélévation d'une villa existante et transformations intérieures ;
- 1 dossier dispensé d'enquête publique pour une isolation périphérique ;
- 1 dossier dispensé d'enquête publique pour des clôtures en zone à bâtir ;
- 4 dossiers de minime importance pour des panneaux solaires ;
- 2 dossiers de minime importance pour des travaux intérieurs ;
- 1 dossier de demande d'information sur des travaux entrepris hors de la zone à bâtir ;
- 1 demande préalable pour la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'une villa individuelle.

Les autres dossiers concernaient des :

- autorisations municipales pour des modifications mineures des aménagements, panneaux solaires sans particularités, abattage d'arbres protégés et validation d'échantillons dans le cadre d'autorisations préalablement délivrées.

Certains dossiers ouverts en 2022, ainsi que les années précédentes, se sont poursuivis en 2023.

Il a été répondu à plusieurs demandes préliminaires, qui n'ont pas été suivies du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation de construire.

Architectes et propriétaires ont également sollicité le service technique afin de préciser l'interprétation de la réglementation cantonale et communale, ainsi que pour répondre à de nombreuses demandes concernant l'entrée en vigueur du futur PACom ainsi que concernant l'application des dispositions de son futur règlement.

RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL ET DE SON RÈGLEMENT (PACOM)

Le dossier du Pacom et de son règlement ont été mis à l'enquête du 4 mars au 3 avril 2022. Le dossier a fait l'objet de sept oppositions et d'une remarque. Conformément à la LATC, la Municipalité a entendu chaque opposant au cours de séances de conciliation. Ces séances se sont déroulées en présence de l'avocat-conseil de la commune ainsi que des représentants du bureau d'urbanisme en charge de la révision du PACom.

Compte tenu des oppositions émises, la Municipalité a souhaité procéder à quelques adaptations du règlement et du plan du PACom afin de mieux tenir compte des intérêts des propriétaires, rendant nécessaire une enquête publique complémentaire. Celle-ci a eu lieu du 10 septembre au 9 octobre 2022. Les modifications mises à l'enquête complémentaire ont fait l'objet de 5 oppositions, dont une n'était pas recevable car elle portait sur le découpage des zones d'affectations, non soumis à l'enquête publique complémentaire.

Conformément aux articles 42 et 43 LATC, le dossier a été soumis au Conseil général le 21 mars 2023 afin de statuer sur les réponses municipales apportées aux oppositions au dossier. Le préavis ayant été approuvé, le dossier a été transmis au Canton au mois de mai 2023.

Le premier retour de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) a été reçu le 21 décembre 2023. L'analyse et des discussions sont en cours avec les urbanistes et le Conseil juridique de la commune. L'objectif de la municipalité est le maintien de la stratégie validée par le Conseil général. Une demande a été faite pour une rencontre avec la cheffe du Département (DGIP).

MANIFESTATIONS

Cette année, la fête du 1^{er} août s'est déroulée à Bursinel pour le compte des deux communes.

La population a par ailleurs été invitée à la présentation d'une pièce de théâtre organisée par une troupe de jeunes gens.

Les aînés ont, pour leur part, été invités au repas de Noël organisé à leur attention.

Inauguration de la Feuillantine, Rte de Bursinel 35, invitation des citoyens des Communes de Dully et Bursinel, participation de 250 personnes.

ÉCOLES, BIBLIOTHÈQUE ET ACCUEIL DE JOUR

Dans le secteur de l'Administration, EnJeu a investi en faveur de la formation à l'utilisation de la plateforme informatique pour l'ensemble de l'équipe, favorisant ainsi une plus grande efficacité au quotidien. Le passage à la facturation numérique et l'optimisation des contraintes administratives liées aux attestations de domicile annuelles ont contribué à une évolution favorable. De plus, la mise en place du support informatique RPI en faveur du secteur Accueil familial de Jour marque une avancée significative.

Dans le secteur scolaire, une analyse profonde des besoins en lien avec les bâtiments sous gestion d'EnJeu a été réalisée. Pour répondre à ces besoins, un poste de responsable bâtiments technique et sécurité a été ouvert pour l'année 2024.

Du côté financier, l'association a bouclé l'année dans les chiffres, respectant ainsi le budget établi. Différentes démarches sont venues également renforcer les mesures administratives et comptables.

Un travail profond sur les mesures de santé et sécurité au travail en collaboration avec l'organisation Unisanté a débuté et se poursuivra ces prochaines années. Ce travail tend à assurer un cadre professionnel assurant la sécurité des collaborateurs des points de vue ergonomique physique et psychique.

En ce qui concerne le service des Ressources Humaines (RH), un important travail reste à mener pour passer d'une administration RH à une réelle politique des Ressources Humaines. Cela représente un joli défi pour 2024.

Le Comité de direction se compose ainsi :

Présidente : Mme Sylvie Mery, Municipale, Tartegnin
 Vice-Président : M. Philippe Straub, Syndic, Vinzel
 Membres : M. Frédéric Mani, Syndic, Dully
 Mme Nathalie Philipona, Municipale, Bursinel
 Mme Marinella Page, Municipalie, Bursins
 Mme Vivianne Subri, Municipale, Luins
 M. François Delafoge, Municipal Gilly
 Mme Natacha Jaquier, Municipale, Mont-sur-Rolle
 M. Nicolas Walter, Municipal, Rolle
 M. Jean-Christophe Grivel, Municipal, Perroy
 M. Samuel Dufour, Syndic, Esserties-sur-Rolle

Scolaire

Le coût annuel d'un élève, sans la redistribution des valeurs d'entretien, d'intérêts et locative, s'élève à :

- CHF 4'220.71 par élève du niveau primaire (CHF 4'178.36 estimé au budget), et
- CHF 3'387.44 par élève du niveau secondaire (CHF 3'611.86 estimé au budget).

Bibliothèque

La bibliothèque de Rolle & environs met à disposition de ses usagers publics et scolaires (élèves et enseignants) plus de 26'000 documents (fictions, documentaires et multimédias). Elle a effectué plus de 83'000 prêts durant l'année 2023. 187 périodes d'animations pédagogiques ont eu lieu cette année dont 26 en lien avec l'éducation numérique. Les bibliothécaires scolaires ont reçu toutes les classes de la 1P-12 CERT à deux reprises durant l'année scolaire. 44 animations et événements culturels ont été organisés, ainsi que le réaménagement des espaces, l'installation d'une grainothèque et la création d'une Newsletter.

Accueil de jour des enfants

EnJeu a ouvert 15 nouvelles places d'accueil à l'UAPE des Vents d'Ange. Une stratégie de développement a été élaborée. Les cantines scolaires ont subi une réorganisation structurelle afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des services de restauration. Les ateliers vacances ont également fait l'objet d'une réorganisation, avec l'ouverture-test de la 3^e semaine de juillet.

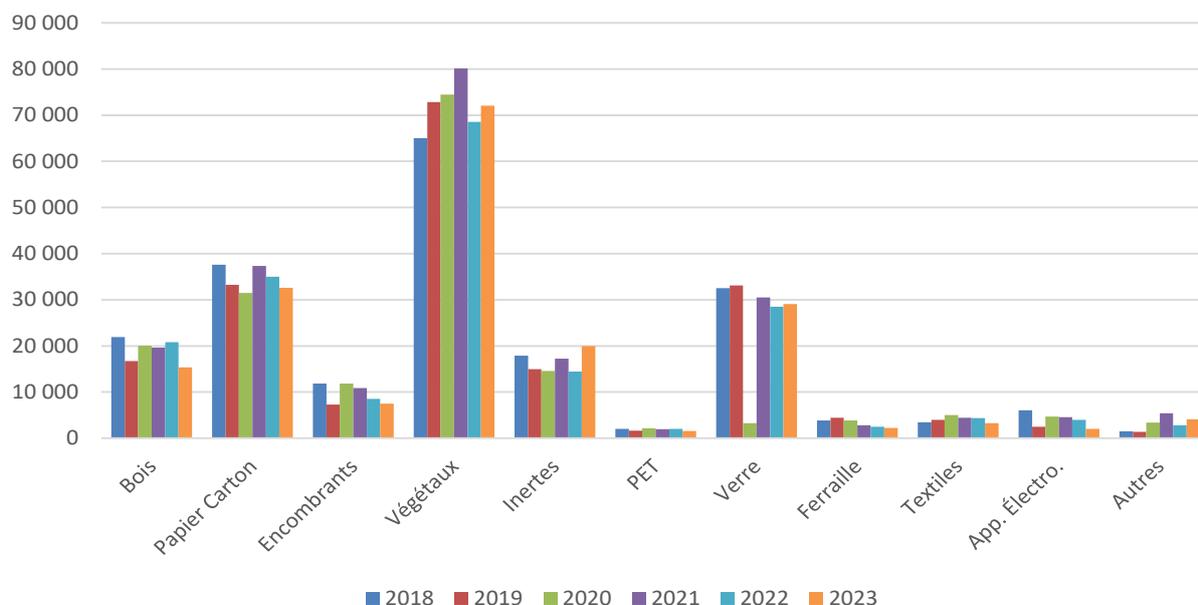
DÉCHETTERIE ET ORDURES MÉNAGÈRES

Nous constatons, pour notre commune, une légère diminution des ordures ménagères collectées au moyen des sacs taxés, qui est passée à 80.71 tonnes (87,36 tonnes en 2022).

A la déchetterie intercommunale de Dully-Bursinel, l'apport de déchets a également évolué selon le tableau ci-dessous (en tonnes).

Collecte par type de déchet

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Habitants</i>	635	639	628	634	631	632
Bois	21 910	16 740	20 030	19 670	20 810	15 380
Papier Carton	37 580	33 250	31 460	37 330	34 980	32 620
Encombrants	11 840	7 320	11 870	10 860	8 540	7 480
Végétaux	65 020	72 860	74 460	80 090	68 570	72 050
Inertes	17 910	14 940	14 590	17 220	14 470	19 950
PET	2 060	1 650	2 160	1 940	2 000	1 580
Verre	32 500	33 090	3 280	30 480	28 520	29 110
Ferraille	3 870	4 430	3 870	2 820	2 470	2 210
Textiles	3 460	4 000	5 020	4 410	4 390	3 270
App. Electro.	6 030	2 480	4 670	4 550	3 980	2 030
Autres	1 520	1 350	3 370	5 420	2 780	4 110



ASSAINISSEMENT

Mesure 16 PGEE – création de nouveaux collecteurs et évacuation des eaux usées du quartier de Saint-Bonnet

Les collecteurs d'eaux claires existants du quartier de Saint-Bonnet doivent être remplacés. De plus, l'ensemble des eaux claires du quartier de Saint-Bonnet se déverse dans les eaux usées au niveau du déversoir d'orage 106. Ce déversoir n'est pas conforme et doit être supprimé. Pour mettre en conformité l'évacuation des eaux de la parcelle 84, des nouveaux collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées doivent être construits. Un crédit d'étude de CHF 42'000.- puis un crédit d'investissement de CHF 650'000.- ont été acceptés par le Conseil général en 2023.

Le remplacement des canalisations existantes d'eaux claires débute en amont du chemin de Saint-Bonnet jusqu'à la chambre EC 1261 sur la parcelle 284. Ces travaux permettent d'avoir un diamètre de collecteur suffisant pour évacuer les eaux claires du quartier. Le déversoir d'orage 106 sera supprimé ce qui stoppera le déversement des eaux claires dans les collecteurs d'eaux usées. Un nouveau collecteur d'eaux usées de diamètre 250 mm et d'une longueur de 125 m environ sera construit pour évacuer les eaux usées de la parcelle 84. Il partira de la parcelle 84, longera les vignes jusqu'à se raccorder dans la chambre d'eaux usées EU 5 existante. Un tronçon du collecteur d'eaux usées communal sera remplacé sur 27 m en bas du chemin de Saint-Bonnet. En effet, au niveau de la parcelle 84, la largeur du chemin de Saint-Bonnet est très étroite. Le collecteur d'eaux usées doit être déplacé pour permettre de judicieusement positionner le collecteur d'eaux claires et les autres services. Le SIDERE (Service Intercommunal de Distribution d'Eau potable de Rolle et Environs) a décidé de profiter de l'ouverture du chemin de Saint-Bonnet pour changer la conduite d'eaux potable existante en fonte.

Les travaux débuteront en 2024.

PROTECTION CIVILE

Le 1er mars 2023 le nouveau commandant Lt col Joël Tobler a pris ses quartiers au centre d'engagement de Prangins.

Après plusieurs années marquées par des mobilisations importantes et de nombreux changements à la tête de l'organisation, l'année 2023 est à considérer comme une année de transition : Transition vers une stabilité interne retrouvée, transition vers un bâtiment conforme et transition vers une réforme cantonale qui n'est pas encore formellement décidée et dont les détails restent encore flous.

L'effectif 2023 de l'ORPC s'élève à 483 astreints.

Avec la perte de 94 astreints et la diminution d'une compagnie, la milice paie une nouvelle fois un lourd tribut aux effets de la révision de la LPPCi. Bien que cette dernière continue à impacter l'organisation en 2024, plusieurs signes encourageants semblent indiquer une sortie du tunnel.

En premier lieu, le nombre de personnes recrutées est à nouveau en augmentation. Ces recrues, une fois formées par le canton, devraient venir renforcer les rangs des ORPC.

En ce qui concerne les mobilisations, 2023 restera une année de repli par rapport aux trois années précédentes. En effet, les mobilisations en relation avec les différentes crises ont fortement diminué, et une certaine normalité leur a permis de mener de véritables cours de répétition ainsi qu'un engagement "Paléo" sans ombres.

En ce qui concerne les missions, retour à une année presque normale, le plan d'engagement 2023 a une nouvelle fois été bien rempli, 3178 jours de service ont été produits par les astreints de notre district, à raison de 2103 jours consacrés à la formation (CR), 225 jours pour les interventions en situation d'urgence (ISU) et 850 jours pour les interventions en faveur de la collectivité. (IFC)

STATIONNEMENT

La Municipalité a signé une convention de prestations avec le service de sécurité publique de Rolle pour permettre aux assistants de sécurité publique (ASP) de Rolle de se déplacer sur le territoire communal avec leurs véhicules afin de s'assurer du respect des lois en vigueur par tout un chacun. Leur présence est accrue durant les week-ends dans le village ainsi qu'au moment des beaux jours aux alentours de la plage.

SDIS (SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS)

Le SDIS Etraz Région qui a inauguré sa nouvelle Caserne à Aubonne en avril 2023 compte 257 sapeurs-pompiers pour 26 démissions.

Le nombre d'interventions s'élève à 224 soit 47 de plus que pour l'année 2022.

Le DAP Gilly toujours sous la responsabilité de Mr Robin Mani, compte à lui seul, 24 sapeurs-pompiers qui ont sortis en intervention 11 fois.

Le 06.05.2023, à l'occasion du concours cantonal de SP à la Vallée de Joux, le DAP Gilly a obtenu la 2^{ème} place dans la catégorie motopompe.

Le Major Stéphane Dufour a quitté ses fonctions le 31.12.2023 après 36 ans de service.

Son successeur, le Major Philippe Bischel a quant à lui pris ses fonctions le 01.01.2024

PRÉVENTION – TRAVAIL SOCIAL DE PROXIMITÉ

Les travailleurs sociaux de proximité (TSP) ont pour rôle d'accompagner et soutenir les jeunes entre 12 et 25 ans dans tout questionnement ou difficulté. Les communes de Bursinel, Bursins, Dully, Essertines-sur-Rolle, Gilly, Luins, Perroy, Rolle, Tartegnin et Vinzel se partagent un TSP à 80%, Monsieur Michaël Chèvre.

A Dully, le TSP a fait 17 passages en 2023. Durant l'été, l'action de prévention se déploie sur les plages du district avec l'aide de jeunes étudiants qui sont formés et qui distribuent des bouteilles d'eau munies de messages de prévention, de préservatifs ainsi que de sacs poubelles.

Sur Instagram, le TSP fait connaître chaque mercredi, les annonces pour des petits jobs et places d'apprentissage disponibles dans la région.

SIDERE

(ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON DE ROLLE ET ENVIRONS)

Qualité de l'eau potable en 2023 – 12 communes du SIDERE, réseau de distribution

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance

L'eau alimentant le réseau communal provient de sources et du lac Léman. En cas d'interruption ou besoin, la redondance est assurée via les réseaux voisins.

Traitement

L'eau des sources est contrôlée par des turbidimètres et désinfectée par ultraviolet.

L'eau du lac Léman est pompée puis subit une filtration à sable, à charbon actif et une désinfection par ultraviolet.

Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte 105 prélèvements par année effectués par notre service.

Bactériologie

Aucun dépassement des valeurs maximales n'a été observé concernant les analyses microbiologiques.

Paramètres physico-chimiques (ressortant de l'analyse complète dans le réseau de distribution)

La valeur d'un des métabolites du fongicide chlorothalonil est proche de la valeur maximale admise de 0,1 µg/l. Le SIDERE va surveiller dans le cadre de son autocontrôle l'évolution de cette valeur et étudier les solutions applicables/potentielles qu'il y aurait en cas d'éventuel dépassement.

Qualité, dureté et provenance de l'eau potable 2023

Villages	Hiver		Eté		Dureté Totale en °F	Nitrates en mg/l Max 40mg/l	PH
	Lac	Sources	Lac	Sources			
Allaman	Lac	+ Sources	Lac		14 à 23	4	7,8
Bougy-Villars	Sources	+ Lac	Lac	+ Sources	17 à 28	7,1	7,8
Bursins	Sources		Sources	+ Lac	16 à 27	7,1	8
Bursinel	Sources		Sources	+ Lac	19 à 27	5,1	7,9
Dully	Sources		Sources	+ Lac	22 à 27	5,6	7,8
Féchy	Sources	+ Lac	Lac	+ Sources	15 à 28	4,3	8
Gilly	Sources		Sources	+ Lac	14 à 27	8,7	7,7
Luins	Sources		Sources	+ Lac	14 à 27	5,8	7,9
Mont-s-Rolle	Sources	+ Lac	Lac	+ Sources	14 à 29	4 à 17	7,7
Perroy	Lac	+ Sources	Lac		14 à 19	4	7,9
Pizy	Sources	+ Lac	Lac	+ Sources	17 à 28	7,1	7,8
Rolle	Lac	+ Sources	Lac		14 à 19	2,8	7,8
Vinzel	Sources		Sources	+ Lac	22 à 27	6,3	7,8

Sources : l'eau des sources est contrôlée par des turbidimètres et désinfectée par ultraviolet
Lac : l'eau brute est pompée puis subit une filtration à sable et ensuite à charbon actif et une désinfection par ultraviolet.

APEC (ASSOCIATION POUR L'ÉPURATION DES EAUX DE LA CÔTE) Information à la population

Plan d'affectation « Lavasson »

La mise à l'enquête publique du plan d'affectation et de son règlement ainsi que du plan de constatation de la nature forestière s'est déroulée du 19 novembre 2022 au 18 décembre 2022, conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et de la loi forestière (LFo). Celle-ci a suscité 6 oppositions et une remarque de Pro-Natura. Conformément à la procédure en la matière, la Municipalité de Gland a invité les opposants à une séance de conciliation. A la suite de ces séances, deux oppositions ont été retirées.

Dans sa séance du 15 juin 2023, le conseil communal de Gland a

- autorisé la Municipalité à procéder à l'échange de la parcelle n° 90 de Gland, propriété de la Commune de Gland contre les parcelles n° 1689 de Gland et n° 405 de Luins ;
- autorisé la Municipalité à octroyer un droit distinct et permanent de superficie à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC), en vue de la construction de la future station d'épuration des eaux usées (STEP) sur une fraction de la parcelle n° 1689 de Gland ;
- adopté le plan d'affectation "Lavasson" et le règlement qui lui est attaché et les réponses aux oppositions

Le dossier a été transmis au Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) pour approbation et levée des oppositions.

Consultation publique

Après l'approbation du plan d'affectation "Lavasson" par le Département compétent, la décision finale sera mise en consultation publique durant 30 jours au Service des bâtiments et de l'urbanisme de la Ville de Gland, accompagnée du rapport d'impact sur l'environnement et du plan.

L'avis de la consultation sera publié dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud (FAO) et dans un journal local, ainsi qu'au pilier public de la Commune.





QUELQUES CHIFFRES		
	2022	2023
Volume d'eau traitée soit débit moyen par jour	2'992'042 m ³ 8'197 m ³	3'227'930 8'844
Déchets retenus par le microtamiseur et incinérés à TRIDEL par le train via la station de transfert de Gland Sotridec / Sadec	152 t.	143 t.
Boues déshydratées évacuées en cimenterie ou incinération	2022	2023
Boues épaissies introduites dans le digesteur	17'823 m ³	17'550 m ³
Boues déshydratées pour incinération	103 t.	166 t.
Matière sèche	39 t.	61 t.
Boues séchées pour cimenterie (traitées jusqu'à 90%)	519 t.	485 t.
Matière sèche	475 t.	441 t.
Boues liquides évacuées	69 t.	40 t.
Matière sèche	4 t.	1 t.
Pluviométrie	2022	2023
Pluviométrie enregistrée à la Step	957 mm	1'166

Traitement des boues

La majorité ont été séchées et livrées en cimenterie.

Déchets

Les déchets retenus par le dégrilleur d'entrée, le tamiseur fin (en amont des lits fluidisés) et le tamiseur fin installé sur le circuit des boues ont diminué en raison des fortes pluies de fin d'année lesquelles ont engendré des déversements sur le réseau et en entrée de STEP.

Déchets retenus par le dégrillage d'entrée et le tamiseur fin situé sur le circuit des boues

	2023	2022	2021	2020
Dégrillage	103 t.	106 t.	102 t.	110 t.
Tamissage des boues	40 t.	46 t.	41 t.	36 t.
Total	143 t.	152 t.	143 t.	146 t.

CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général s'est réuni à trois reprises et a permis à la Municipalité de déposer auprès de celui-ci, les préavis suivants :

- Préavis n° 01 – Demande de crédit de CHF 68'500.- TTC pour les travaux de sécurisation de la plage de la Dullive,
- Préavis n° 02 – Demande de crédit d'étude de CHF 42'000.- pour le projet de raccordement des eaux usées et claires du secteur de Saint-Bonnet et la suppression d'un déversoir d'orage,
- Préavis n° 03 – Demande de crédit de CHF 150'000.- TTC pour l'assainissement et la rénovation des façades et du local technique de l'Eglise,
- Préavis n° 04 – Révision du plan d'affectation communal (PACom) et modification du plan partiel d'affectation « Zone du village – secteur ouest »,
- Préavis n° 05 – Demande d'un crédit de CHF 95'000.- TTC pour la rénovation des infrastructures du tennis,
- Préavis n° 06 – Comptes 2022 de la Commune de Dully,

- Préavis n° 07 – Rapport de gestion de la Municipalité de Dully
- Préavis n° 08 – Demande de crédit d'investissement de CHF 650'000.- TTC pour la création de nouveaux collecteurs communaux d'évacuation des eaux usées dans le quartier Saint-Bonnet,
- Préavis n° 09 – Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 57'420.-,
- Préavis n° 10 – Demande de crédit de CHF 320'000.- TTC pour l'assainissement extérieur de l'église,
- Préavis n° 11 – Demande de crédit de CHF 10'000.- TTC pour les travaux de sécurisation de la zone de barbecue à la plage de la Dullive,
- Préavis n°12 – Budget de fonctionnement 2024 de la bourse communale de Dully.

ADMINISTRATION

Jusqu'à fin septembre 2023, le poste de boursière a été assuré par Marlène Strauss, en charge du poste depuis 13 ans. Sa remplaçante, Natacha Riccio, a rejoint l'équipe composée de Valérie Jaquier, préposée au contrôle des habitants et Véronique Breda, secrétaire municipale.

La collaboration avec l'association d'indépendants S Barbaud et E. Antonelli pour le traitement des dossiers de police des constructions a été maintenu et donne entière satisfaction.

La société Pro-Archives Conseils Sàrl assure le suivi de l'archivage des dossiers, en collaboration avec l'administration communale.

La Municipalité tient à remercier ses collaborateurs, Véronique Breda, Marylène Strauss, Natacha Riccio, Valérie Jaquier, Lucia di Caprio, Cosette Redondo, Johnny Meier et Vincent Meier pour le travail accompli tout au long de l'année 2023 ainsi que pour leur engagement pour la Commune.

CONCLUSION - DEMANDE D'APPROBATION

Ce rapport de gestion, sans être exhaustif, relève les activités essentielles de la Municipalité, de l'administration et des employés de la Commune.

Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général,

- vu le préavis municipal N° 05 du 18 juin 2024,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- **d'approuver la gestion de l'exercice 2023**
- **d'en donner décharge à la Municipalité.**

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE DULLY

Le Syndic :

La Secrétaire :

F. Mani

V. Breda